



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE
SEANCE ORDINAIRE DU 09 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 juillet à 20 H 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Forges de Lanouée se sont réunis en salle du Conseil de la mairie de Lanouée, sur convocation en date du 24 juin 2025 qui leur a été adressé le 27 juin 2025 par voie dématérialisée par Mr Jacques BIHOUEE, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie du site de Lanouée le 27 juin 2025 et du site des Forges le 27 juin 2025 et sur le site internet forgesdelanouee.fr le 27 juin 2025.

Conseillers présents : Jacques BIHOUEE, Sabine GUILLEMIN, Yoann ROBIN, Edwige MESSAGER, Patrick POCARD, Jean-Pierre TRÉBY, Henriette LORAND, Yannick JOLIVET, Guénaëlle JÉGO, Erwann MORVAN, Rachel DUVAL, André BRIEND, Alain CHÉREL, Martine CHATEL, Annick LE GUÉVEL et Isabelle CADIO.

Conseillers absents donnant pouvoir : Sophie MARIVAIN donnant pouvoir à Edwige MESSAGER et Maryvonne LE BLANC donnant pouvoir à Mme DUVAL Rachel.

Conseillers absents : Michael BERNABÉ, Cécile LE MOINE, Julien LECLAIR, Anne MESMEUR et Barthélémy SINDALI.

Secrétaire de séance : Henriette LORAND.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 16

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

OBJET : DELIBERATION N° 2025-07.09-12 – BUDGET COMMUNE 2025 – DECISION MODIFICATIVE N° 03 – VIREMENT DE CREDITS POUR FINANCEMENT DES TRAVAUX DE BICOUCHE VILLE CARIO/VILLE DAVID (tranches ferme et optionnelle) - annule et remplace suite à erreur de plume

➤ **Présentation de la proposition**

Rapporteur : Jacques BIHOUEE

Exposé

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'abonder les crédits budgétaires afin de financer les travaux de bicouche à la Ville Cario/Ville David (tranches ferme et optionnelle) car ceux-ci n'étaient pas prévus au budget primitif 2025 même si une marge financière de « sécurité » avait été prévue.

Il propose de procéder à virement de crédits budgétaires par décision modificative N° 3 au budget primitif de la Commune de l'année 2025 comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES		
Chapitre 21 (031 – programme de voirie)	Compte 2151	+ 3 500 €
Chapitre 23 (RES - opération réserve)	Compte 231	- 3 500 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	16
DONNANT POUVOIRS	02
VOTANTS	18
ABSENCES	00
SUFFRAGES EXPRIMES	18
MAJORITE ABSOLUE	10
POUR	18
CONTRE	00

➤ **APPROUVE** la proposition du Maire.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 29 juillet 2025

Pour Le Maire empêché,

La secrétaire de séance,

La 1^{ère} Adjointe au Maire,

Sabine GUILLEMIN

Henriette LORAND



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (2 place de la mairie – 56120 Forges de Lanouée) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale – 3 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES CEDEX) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication